

CORONAVIRUS (COVID-19)

24 mars

MESURES ET DIRECTIVES
DU GOUVERNEMENT

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

RÉDUCTION au minimum des services et activités pour toutes les **entreprises** et **commerces** non prioritaires dès minuit ce soir

**LE QUÉBEC
MIS SUR
PAUSE**



Le télétravail et les commandes en ligne peuvent se poursuivre

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)
418/450/514/819 ou
1 877 644-4545

Les personnes qui ne travaillent pas dans une entreprise offrant des services ou des activités prioritaires devraient **demeurer à domicile autant que possible**.

Cependant, certaines sorties sont possibles. Par exemple :

- Aller marcher, prendre l'air et du soleil
- Faire jouer les enfants à l'extérieur
- Faire l'épicerie ou les courses essentielles, pour soi ou pour une personne vulnérable ou âgée de 70 ans et plus



Mais en respectant les précautions :

- On garde nos distances
- Pas de rassemblements
- On se lave les mains



➤ **Le temps n'est pas aux rassemblements d'amis ou de famille**